

I SENTIERI DELLA RICERCA

rivista di storia contemporanea

Del Boca
Labanca
Magnani
Scardigli
Abbonizio
Aguzzi
Bassi
Fekini
Tambone
Gandolfo
Calchi Novati

settembre 2011



EDIZIONI CENTRO STUDI "PIERO GINOCCHI" CRODO

I SENTIERI DELLA RICERCA
rivista di storia contemporanea



EDIZIONI CENTRO STUDI "PIERO GINOCCHI" CRODO

I Sentieri della Ricerca

è una pubblicazione del Centro Studi Piero Ginocchi, Crodo.

Direttore

Angelo Del Boca

Condirettori

Giorgio Rochat, Nicola Labanca

Redattrice

Severina Fontana

Comitato scientifico

Marina Addis Saba, Aldo Agosti, Mauro Begozzi, Shiferaw Bekele, Gian Mario Bravo, Marco Buttino, Giampaolo Calchi Novati, Vanni Clodomiro, Jacques Delarue, Mirco Dondi, Angelo d'Orsi, Nuruddin Farah, Edgardo Ferrari, Mimmo Franzinelli, Sandro Gerbi, Francesco Germinario, Claudio Gorlier, Mario Isnenghi, Lutz Klinkhammer, Nicola Labanca, Marco Lenci, Aram Mattioli, Gilbert Meynier, Pierre Milza, Renato Monteleone, Marco Mozzati, Richard Pankhurst, Giorgio Rochat, Massimo Romandini, Alain Rouaud, Gerhard Schreiber, Francesco Surdich, Nicola Tranfaglia, Jean Luc Vellut, Bahru Zewde

La rivista esce in fascicoli semestrali

Direttore Angelo Del Boca

Editrice: Centro Studi Piero Ginocchi
Via Pellanda, 15 - 28862 Crodo (VB)

Stampa: Tipolitografia Saccardo Carlo & Figli
Via Jenghi, 10 - 28877 Ornavasso (VB)
www.saccardotipografia.net

N. 13 - 1° Sem. 2011

Numero di registrazione presso il Tribunale di Verbania: 8, in data 9 giugno 2005

Poste italiane spa

Sped. in a.p. D.L. 353/2003 (Conv. in L. 27/02/2004 n. 46) Art. 1

Prezzo di copertina € 20,00

Abbonamento annuale € 30,00

Abbonamento sostenitore € 100,00

C.C.P. n. 14099287 intestato al Centro Studi Piero Ginocchi
via Pellanda, 15 - 28862 Crodo (VB)
causale abbonamento: ISDR

Questo volume esce grazie anche al contributo dell'avvocato Anwar Fekini, che con Angelo Del Boca ha fondato in Crodo il Centro di documentazione Arabo-Africano presso il Centro Studi Piero Ginocchi.



Sommario

- 7 Cento anni in Libia
di *Angelo Del Boca*
- 19 La guerra di Libia nelle pubblicazioni e negli studi italiani degli ultimi
venticinque anni
di *Nicola Labanca*
- 55 I primi voli di guerra fra letteratura e ideologia
di *Alberto Magnani*
- 63 Gli ascari operanti in Libia nei materiali dell'archivio
dell'Ufficio Storico dello Stato Maggiore dell'Esercito
di *Marco Scardigli*
- 93 Bestie, e umani.
Un documento per la storia dei campi di concentramento in Cirenaica
di *Nicola Labanca*
- 105 Ideologia, cultura, identità: politica culturale e istituzioni artistico-musicali
coloniali in Libia
di *Isabella Abbonizio*
- 131 Il quotidiano italiano di Bengasi al tempo della riconquista
di *Matteo Aguzzi*
- 161 «L'Avvenire di Tripoli» e la risposta alla crisi del 1929
di *Gabriele Bassi*
- 191 La Libye avant le renouveau actuel
di *Anwar Fekini*
- 205 I *Buddenbrook* d'Oltremare
di *Nicolò Tambone*

-
- 243 Il tesoro archeologico della Libia
di *Francesca Gandolfo*
- 295 Le visite di Gheddafi in Italia
di *Giampaolo Calchi Novati*

La Libye avant le renouveau actuel

di *Anwar Fekini*

Le «printemps arabe» de 2011, qui commença par les événements de Tunisie pour s'étendre à l'Égypte puis à la Libye, en entraînant la chute spectaculaire de plusieurs régimes, a renouvelé le regard porté par les occidentaux sur les sociétés arabes.

Il a aussi rafraîchi la question de la démocratisation dans les pays arabes, maintes fois traitée depuis qu'à la fin du XX^e siècle, avec le crépuscule des dictatures du sud de l'Europe puis l'écroulement des «démocraties populaires» d'Europe de l'Est, la plupart des pays européens se sont convertis aux vertus de la démocratie représentative.

Plusieurs auteurs ont abordé cette problématique dans laquelle la période coloniale, vécue par presque tous les pays arabes (hormis la péninsule arabique et le Maroc), constitua à la fois, pour les populations arabes et leurs élites, un premier contact avec la démocratie pratiquée dans certains pays européens mais aussi la constatation de ses limites¹.

Or l'histoire de la Libye au XX^e siècle constitue presque un cas d'école d'instauration rapide et tardive d'un système colonial, puis de constitution laborieuse d'un État et de rendez-vous manqué avec la démocratie, avant le renouveau actuel. Cependant nous souhaiterions montrer dans cet article que ce renouveau ne se fonde pas sur rien.

Nous nous arrêterons dans cet article plus particulièrement sur la brève mais notable période de la République tripolitaine de 1918, première tentative de cette sorte en pays arabe, durant laquelle un projet de constitution démocratique fut esquissé². Si elle ne porta pas ses fruits, du fait des hésitations italiennes et des rivalités libyennes, cette tentative n'en constitue pas moins, près d'un siècle plus tard, un précédent remarquable, digne d'être rappelé.

Nous souhaiterions donc proposer ici un rappel de cet épisode historique plutôt méconnu à travers la figure de l'homme politique libyen,

Mohammed Fekini (1858-1950), dont la carrière s'étendit depuis la tutelle ottomane, en traversant les diverses étapes de la phase coloniale jusqu'à l'exil durant la seconde guerre mondiale, et enfin la création de l'État libyen indépendant.

Car outre sa riche carrière personnelle, deux de ses fils ont pu incarner deux moments décisifs de la vie politique libyenne: le premier, Hassan, aurait pu, s'il n'était mort au combat dans la fleur de l'âge, représenter un type rare de synthèse des cultures libyennes et italiennes; le second, Mohiyeddine, participa en tant que premier ministre du royaume de Libye, à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique progressiste dans les années 1960.

De l'Empire ottoman à la République tripolitaine

Né à Tardiyya, en Tripolitaine (la région occidentale de l'actuelle Libye), alors province ottomane depuis 1551, Mohammed Fekini était au début du XX^e siècle un notable, haut fonctionnaire de l'administration ottomane, *qâimaqâm* de Fassato puis *moutassarif* du Djebel. Si la province dans laquelle était né Mohammed Fekini semblait quelque peu isolée dans le vaste Empire ottoman, elle allait en ce début de siècle connaître des turbulences qui la mirent au centre de l'attention des dirigeants d'Istanbul et d'un État européen. En 1908, son frère cadet, Ahmad Fadel (1875-1965), participa à l'expérience parlementaire lancée par le gouvernement des «Jeunes Turcs», parmi les 60 députés arabes sur les 288 membres de ce parlement.

Cependant cette expérience parlementaire ottomane, qui réunit des représentants d'Europe, d'Asie et d'Afrique, s'acheva, le 26 août 1912, dans une crise, à laquelle d'ailleurs l'intervention militaire italienne ne fut pas étrangère. Quel qu'ait été le destin de cette institution, elle demeure un précédent non négligeable car «les ottomans dotèrent les provinces qui leur étaient soumises d'institutions administratives, et celles-ci, en dépit de leurs lacunes et de leurs imperfections, avaient un certain caractère de modernité»³.

Cependant cette ultime tentative de rénovation politique ottomane se fit sous le regard avide des puissances européennes, dont l'Italie qui entendait se tailler une place au soleil en Afrique, surtout depuis que la France était présente en Tunisie. Le 29 septembre 1911, la guerre italo-turque

était déclarée. Le 4 octobre, d'importantes troupes italiennes débarquaient en Tripolitaine et le 5 novembre, l'Italie annonçait l'annexion de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque (la région orientale de Libye), qui devint effective le 25 février 1912.

La résistance ottomane s'organisa sous le commandement d'Ismaïl Enver⁴, envoyé en Tripolitaine pour y diriger les opérations militaires, qui conclut une alliance avec la confrérie des Sénoussis, basée en Cyrénaïque, et qui était alors la principale confrérie religieuse du pays. La chambre ottomane fut dissoute en janvier 1912, et la guerre italo-turque s'acheva le 18 octobre de la même année par le traité d'Ouchy, lequel céda à l'Italie les provinces de Tripolitaine et de Cyrénaïque, bien que seule la première fût réellement sous le contrôle de l'armée italienne. En effet, les italiens connurent de nombreuses déconvenues avant de prendre définitivement le contrôle du territoire libyen à la fin des années 1920. En outre, l'annexion italienne ne fut reconnue officiellement par la Turquie qu'avec le traité de Lausanne, en 1923.

Dans un premier temps, Mohammed Fekini adopta une attitude réaliste (et plus conciliante que celle de son rival berbère, Soulayman al-Barouni) quant à l'occupation italienne, ne réclamant qu'un protectorat semblable à ceux accordés à la Tunisie et à l'Égypte. Il fut nommé gouverneur du Djebel par le gouverneur italien de Tripolitaine mais se refusa à participer à des expéditions punitives contre ses voisins.

Pendant avec le déclenchement de la première guerre mondiale (et le retour des turcs en Libye), éclata la grande révolte à laquelle il participa avec les autres chefs libyens, mais dont l'instigation revenait surtout à la confrérie sénoussie soutenue par les ottomans. De 1914 à 1918, les italiens eurent à faire face à cette révolte, en essayant quelques défaites militaires cuisantes comme celle de Qasr Bu Hadi, le 29 avril 1915, tout en s'engageant dans la première guerre mondiale à partir de mai 1915 aux côtés des Alliés. Durant l'été 1915, la «révolte arabe» provoqua le repli des troupes italiennes sur la capitale, les Italiens se retrouvant ainsi à leur point de départ de 1911. À l'automne 1915, une attaque visa la garnison britannique de Salloum, à la frontière avec l'Égypte.

En 1917, un premier accord fut signé à Acroma, le 17 avril, qui établissait une sorte d'armistice entre les italiens et les forces de Mohammed Idriss Sénoussi, chef de la confrérie, sans renoncer à la prétention italienne à la souveraineté sur la Cyrénaïque. Néanmoins cet accord, dû aux bons

offices des britanniques soucieux de pacifier la frontière égyptienne, ramena la paix dans la région orientale.

En 1918, la guerre s'achevait à peine en Europe que des chefs libyens de Tripolitaine se réunirent à al-Qassabat, où, le 15 novembre, fut lue cette proclamation: «La nation tripolitaine a décidé de proclamer son indépendance et la République avec l'accord des oulémas, des notables et des chefs militaires représentant toutes les régions du pays [...]. La nation tripolitaine se considère comme détentrice de son indépendance, acquise grâce à la lutte de ses fils durant les sept années passées»⁵. Cette proclamation fut accompagnée de courriers envoyés, le 16 novembre, aux gouvernements italien, français et britannique ainsi qu'au président américain Wilson, lequel avait dès le 8 janvier 1918 fait son fameux discours au Congrès insistant sur le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes et la limitation de la souveraineté ottomane aux seules régions turques. La lettre au président du conseil italien appelait «le gouvernement italien à reconnaître le gouvernement républicain tripolitain, et à faire en sorte que ce dernier ne soit contraint de poursuivre la guerre pour réaliser ses espoirs légitimes».

Il est important de noter le caractère laïque de cette République, énoncé par le député tripolitain Farhat Bey à un journaliste français: «Guerre sainte! N'employez pas ce mot... Vous nous rendriez suspects en France. Nous sommes des patriotes pieds nus et en haillons, comme vos soldats de la Révolution et non des fanatiques religieux. Si le gouvernement turc nous abandonne, nous proclamerons qu'il a perdu tout droit sur notre pays, et nous formerons la République de Tripolitaine»⁶.

La première réaction italienne consista à envoyer en Libye des renforts militaires, disponibles grâce à la fin de la guerre en Europe, puis le ministre des colonies Colosimo et le gouverneur de Tripolitaine Garioni autorisèrent le général Tarditi à entamer des pourparlers, en mars 1919. Ils aboutirent à un projet de statut qui fut ensuite promulgué le 1^{er} juin. «En vertu de cet acte, les habitants de la Tripolitaine sont élevés à la dignité morale et politique de citoyens jouissant des mêmes droits que ceux concédés ici aux citoyens italiens, et ils sont appelés à concourir au gouvernement de la chose publique et à l'administration du territoire sous la forme la plus étendue et concrète, dans un régime de liberté et de progrès civil, qui est pour eux le gage d'un avenir serein».

Les 41 articles comprenaient notamment:

1. La reconnaissance d'une «citoyenneté italienne de Tripolitaine».

2. La substitution d'un service militaire obligatoire par un service volontaire.

3. L'institution d'un parlement local.

4. La reconnaissance de la langue arabe à égalité avec la langue italienne.

5. La reconnaissance des libertés de presse et de réunion.

Cette Loi fondamentale était «remarquablement libérale, en accordant de larges pouvoirs aux dirigeants locaux, et allait bien au-delà des concessions faites à des groupes nationalistes dans les pays voisins»⁷. Cette attitude libérale était aussi motivée par les difficultés économiques du royaume d'Italie, sorti exsangue de la première guerre mondiale. Restait à l'appliquer dans un pays qui avait aussi son poids de féodalisme et de rivalités régionales, outre des dissensions entre arabes et berbères.

Du fait de son apport à la rédaction du statut, Mohammed Fekini fut désigné pour faire partie du Conseil de gouvernement. Sa position sur cette Loi est exprimée sans ambiguïté dans un courrier adressé au ministre des colonies en date du 30 septembre 1920: «Personne ne veut plus que moi son application immédiate, car depuis que je suis arrivé dans cette région je n'ai cessé de la préparer, en faisant des propositions indispensables au gouvernement central, et j'ai reçu par télégraphe une réponse approbative dans l'ensemble»⁸.

Ce tournant, qui permit aux italiens de rapatrier une bonne partie de leurs troupes, se concrétisa par la nomination pour la première fois d'un civil comme gouverneur de Tripolitaine.

En septembre 1919, la République devint le Comité central de réforme dont furent membres Ramadan Shtiwi, Ahmad Mrayyed, Abd al-Nabi Belkhey et Soulayman al-Barouni. En outre faisait office de conseiller Abd al-Rahman Azzam, un égyptien venu en Libye dans le sillage du prince ottoman Othman Fouad⁹ et dont le couronnement de la carrière politique devait être, après la seconde guerre mondiale, le secrétariat général de la Ligue arabe¹⁰. Pour garantir les droits à peine acquis, les membres du Comité rédigerent pour leur part un «pacte conventionnel»:

1. Respect et protection absolue des règles de la Loi fondamentale et maintien d'une paix générale pour éviter toute effusion de sang musulman.

2. Arrestation immédiate de quiconque violerait la Loi fondamentale.

3. L'accord unanime était nécessaire pour prendre des décisions concernant les affaires générales.

4. Tous les signataires du Pacte conventionnel étaient égaux entre eux.

Les décisions étaient prises à la majorité.

5. Tout changement ne serait légal que s'il aurait rencontré un consensus général.

De la République tripolitaine au royaume de Libye

Si certains italiens étaient réservés face à cette Loi, notamment ceux qui allaient ensuite appliquer la politique fasciste en Libye, ce fut un libyen qui s'y opposa le premier, Ramadan Sthiwi¹¹. Ce chef de la région centrale de Misrata, de laquelle les italiens s'étaient retirés, prétendait que la région des Orfella était de son seul ressort, une requête rejetée par les membres du Conseil qui souhaitaient maintenir la division administrative ottomane. L'obstination de Sthiwi, fondée sur sa rivalité avec la famille Muntasir et Abd al-Nabi Belkheyr qui lui reprochait ses positions hostiles aux Sénoussis, poussa les autres chefs à former une coalition, ce qui menaça de disloquer la région. Comme le souligne Lisa Anderson, «la rareté des ressources et l'attrait des notables pour les postes administratifs, avec leurs pouvoirs de lever des impôts, exacerbèrent les luttes intestines entre les chefs de la République»¹².

Le 23 mai 1920, Ramadan écrivait au ministre des colonies, Ruini: «Je suis disposé à m'employer avec toute mon autorité à assurer l'ordre et à faire appliquer le Statut, à condition d'obtenir de nouvelles bases de nature à empêcher la politique séparatiste et celle des intérêts personnels»¹³. Le 24 août 1920, il décida de rompre le siège imposé à Misrata par Abd al-Nabi Belkheyr et lança une expédition sur la région des Orfella, où il perdit la vie.

Une fois Ramadan Sthiwi disparu, restait Khalifa ben Askar, un chef berbère qui lui attaqua en septembre 1920 les villages arabes du Djebel. Cette attaque était la poursuite d'une rivalité qui avait produit une première crise en 1916, lorsque les Berbères avaient dû quitter leur région pour ne s'y réinstaller que trois ans plus tard.

Chef de cette région sensible de Tripolitaine, Mohammed Fekini fut au cœur de cet épisode troublé. Depuis 1912, il s'opposait vivement à Soulayman al-Barouni qui entendait s'y tailler un émirat ainsi qu'à Khalifa ben Askar. Cette rivalité prit un tour personnel lorsque son fils aîné Hassan, trouva la mort dans une expédition, le 12 septembre 1920, qui visait à contenir les abus de Khalifa ben Askar. Sa mort survenait moins d'un

mois après celle de Ramadan Shtiwi, mais à la différence de celle de ce dernier, la personnalité de Hassan Fekini représentait un possible renouveau parmi les dirigeants tripolitains, de par ses attaches familiales et régionales comme par sa connaissance approfondie de l'Italie, où il avait étudié et s'était encore rendu en juin 1920. Il avait même su y susciter l'intérêt et gagner l'estime du sociologue et sénateur du royaume, Gaetano Mosca.

Toutefois Mohamed Fekini ne laissa pas prévaloir cet aspect personnel face à la mort de son fils aîné, et selon le témoignage de Raffaella Rapex, il quitta son poste de conseiller du gouvernement pour protester contre la collusion de ce dernier avec Khalifa Ben Askar. En outre, le gouvernement italien ignorant sa demande d'envoi d'une expédition punitive contre Khalifa Ben Askar, Mohammed Fekini quitta Tripoli avec ses hommes pour venger la mort de son fils¹⁴.

Il est vrai que les italiens étaient alors plus soucieux de contrer le danger venu de Cyrénaïque et, en octobre 1920, de nouvelles négociations furent engagées qui aboutirent à l'accord d'al-Rajma, visant à reconnaître le pouvoir des Sénoussis sur la province en échange d'une application de la Loi fondamentale. Le parlement de Cyrénaïque se rassembla cinq fois jusqu'à sa dissolution en 1923, mais il se limitait à des chefs tribaux, qui ne représentaient ni les villes ni les italiens.

En Tripolitaine, les élections n'eurent jamais lieu, et les querelles entre chefs arabes et berbères s'intensifièrent. Pour sortir de l'impasse, les dirigeants tripolitains se réunirent eux à Gharyan en novembre 1920. Les relations entre arabes et berbères s'étant détériorées, le chef berbère Soulayman al-Barouni refusa d'y assister. Les délégués de cette conférence établirent une commission pour engager des négociations directement avec Rome. Ses délégués devaient y formuler deux requêtes principales: la révision du Statut concédé en 1919, et toujours pas appliqué, et la constitution d'un gouvernement autonome de Tripolitaine, sous protectorat italien. Or cette commission ne fut reçue qu'en avril 1921 par le ministre des colonies, Luigi Rossi, les italiens exigeant la libération préalable de prisonniers italiens; la rencontre n'aboutit à aucun résultat tangible¹⁵.

En octobre 1921, les opérations menées par Mohammed Fekini contre les chefs berbères de Rehibat reprirent, puis il occupa Jado, Fassato, Cabao et Nalout, ce qui provoqua l'exode de 15.000 berbères qui trouvèrent refuge dans les zones côtières occupées par les italiens. Encore une fois le témoignage de Raffaella Rapex est précieux: «Il apparut au gouverneur

Volpi, dès les premiers jours de son gouvernement, qu'il fallait se rapprocher de Mohammed Fekini qui, de son côté, ne se lassait de répéter que sa lutte n'était dirigée que contre les chefs berbères qui l'avaient offensé et contre Soulayman al-Barouni qui les encourageaient, mais que ses sentiments de sujétion envers le gouvernement restaient inchangés¹⁶. Le gouverneur Volpi entra alors en contact avec Mohammed Fekini puis, le 22 décembre 1921, lui donna raison en éloignant définitivement de Tripolitaine Soulayman al-Barouni désigné comme fauteur de troubles.

Le second événement capital de cette période fut la convocation, à la mi-janvier 1922, à Syrte, à mi-chemin de la Tripolitaine et de la Cyrénaïque, d'un congrès qui se conclut par une décision à caractère historique: les deux régions, ex-vilayets ottomans, n'auraient plus désormais qu'un seul chef, le Mohammed Idriss Sénoussi. En outre, un pacte d'unité nationale fut conclu qui posait les bases d'un État, doté d'un parlement¹⁷. Cependant cet accord équivalait à un faire-part de décès de la République tripolitaine.

Entre-temps, après une année d'instabilité qui vit se succéder pas moins de quatre ministres des colonies, Giuseppe Volpi, gouverneur de Tripolitaine depuis juillet 1921, suite à quelques mois d'observation et d'attente, vit dans cet accord un défi à l'autorité italienne, laquelle avait, en vertu des accords d'al-Rajma, accordé un certain degré d'autonomie à la Cyrénaïque et voyait ses intérêts de plus en plus menacés.

Dans un tel contexte, Volpi chercha à obtenir la neutralité de Mohammed Fekini, auquel il écrivait en août 1921: «Si aujourd'hui nous jouissons de la sécurité et de la prospérité, c'est grâce à vous. C'est la raison pour laquelle je compte sur votre aide pour rétablir un état de sûreté permanente selon les lois et exigences de la justice [...]. Nous devons travailler résolument et sincèrement à appliquer dès que possible la Loi fondamentale»¹⁸.

De nouvelles rencontres eurent lieu à Fondouq al-sharif qui n'aboutirent à rien. Cependant, le ministre des colonies Amendola affirmait ne pas vouloir renier le statut de 1919, en ajoutant: «Aucun ordre ne sera possible en Libye tant qu'y règneront les rivalités entre chefs, rivalités desquelles, peut-être, à quelques moments, selon une vision erronée des choses, on a pu croire tirer des avantages qui nous seraient utiles». Mais selon l'historien Angelo Del Boca, ce discours arrivait «après trois ans d'atermoiements, de promesses non tenues et d'intrigues; le message venait trop tard parce que les demandes des Tripolitains n'étaient plus les mêmes»¹⁹.

Selon Raffaele Rapex, membre du cabinet de Volpi, l'intention de ce dernier était de «mettre en œuvre des dispositions législatives devant conduire à la convocation immédiate du Parlement et de cette représentation légale qui pourrait légitimement parler au nom de la population tripolitaine»²⁰. Plusieurs mesures significatives s'ensuivirent comme l'abolition du tribunal pour indigènes, l'institution d'un tribunal supérieur autonome de la charia, une amnistie pour délits politiques. Cependant le gouverneur voyait dans le Comité central de réforme un État dans l'État et interpréta étroitement les requêtes faites par les chefs tripolitains lors de la visite du prince héritier italien, Umberto. Un d'eux affirma notamment: «Les Arabes de Tripolitaine, Votre Altesse, sont profondément blessés par la considération dans laquelle les tiennent les colonialistes lesquels les considèrent comme une quantité négligeable»²¹.

Ne voyant, pour préserver ses intérêts, d'autre voie que la restauration de la domination effective de l'Italie, Volpi décréta le débarquement de troupes à Misrata, le 26 janvier 1922. En avril, la trêve achevée, la République tripolitaine avait échoué à réunir les deux provinces qui restaient désunies par une méfiance réciproque. En octobre de la même année, le fascisme parvint au pouvoir à Rome, ouvrant une nouvelle page de la politique italienne en Libye. En décembre, Mohammed Idriss Sénoussi partit en exil en Égypte, où il demeura jusqu'en 1943.

Cette période fasciste de la colonisation de la Libye fut marquée par des succès militaires qui permirent aux italiens d'avoir conquis la totalité du territoire en 1924, en ayant recours à des méthodes radicales comme l'usage de gaz contre les combattants adverses et l'incarcération de populations en camps de concentration. Le commandant en chef Rodolfo Graziani et le général Pietro Badoglio devaient ensuite appliquer les mêmes méthodes en Ethiopie.

Mohammed Fekini fut également un des acteurs de cette période de défaite pour les résistants libyens: il lutta contre les italiens dans le Djebel de 1922 à 1924 puis s'étant réfugié dans le Fezzan, (la région méridionale de la Libye, la plus inaccessible), il fut contraint de traverser la frontière algéro-libyenne en février 1930 pour trouver ensuite refuge, avec sa famille et plusieurs centaines de combattants, en Tunisie en 1931.

C'est donc Gabès, au sud de la Tunisie sous protectorat français, qu'il suivit les événements dont son pays et le monde furent le théâtre: la déclaration de guerre italienne puis l'affrontement entre les troupes italo-al-

lemandes et anglaises et enfin la victoire de ces dernières qui permit la libération de la Libye du joug italien.

En juin 1940, alors que le rêve colonial italien semblait réalisé (70.000 colons italiens vivaient en Tripolitaine, dont la moitié à Tripoli, et 40.000 en Cyrénaïque), l'engagement italien auprès de l'Allemagne changea la donne. Dès l'automne 1942, après la bataille d'El-Alamein, l'avantage revenait aux forces britanniques qui pénétraient en territoire libyen tandis que les Forces françaises libres, après avoir mis en échec l'avancée allemande à Bir-Hakeim, en mai-juin 1942, progressaient en Afrique équatoriale, aux portes du Fezzan. Un an plus tard, le pays était sous administration britannique en Tripolitaine et Cyrénaïque (et cela devait durer jusqu'à 1947) et sous administration française dans le Fezzan (et cela devait durer jusqu'à 1951).

Pendant ce temps, la tâche de réunir les deux régions principales sous la houlette des Sénoussis s'accomplit, avec l'arrivée d'une nouvelle génération d'hommes politiques. Dans cette période délicate, les tripolitains qui avaient gardé le souvenir de leur république, se montrèrent plus ouverts que leurs pairs de Cyrénaïque. En 1947, la Tripolitaine avait une demi-douzaine de partis tous favorables à l'indépendance du pays, à l'union des trois provinces et à l'adhésion à la Ligue arabe²². Le principal sujet de discord était le rôle de la famille Sénoussi.

Ces questions s'ajoutaient à celle des intérêts des puissances victorieuses, ce qui fit qu'une commission quadripartite vint en Libye, avant de confier la question à l'Assemblée générale des Nations-Unies, le 15 septembre 1948. Le plan Bevin-Sforza qui proposait un protectorat de 10 ans de la France sur le Fezzan, de l'Italie sur la Tripolitaine et de la Grande-Bretagne sur la Cyrénaïque provoqua des manifestations populaires et resserra les rangs des hommes politiques libyens. À la réunion suivante de l'Assemblée générale des Nations-Unies, la Grande-Bretagne avait décidé d'octroyer unilatéralement l'indépendance à la Cyrénaïque sous la direction de Mohammed Idriss Sénoussi. En créant ce précédent et plaçant ce dernier dans cette position avantageuse, la Grande-Bretagne préservait ses intérêts dans la région. En février 1950, la France créa un gouvernement transitoire au Fezzan, et le 29 novembre 1949, une résolution sur l'indépendance de la Libye (à partir du 1^{er} janvier 1952) fut adoptée.

Dans le contexte de la guerre froide, une des considérations de la Grande-Bretagne et des États-Unis fut qu'en tant qu'État indépendant, la

Libye pouvait accueillir des bases militaires étrangères. Ce sont donc des considérations de politique internationale qui présidèrent à la création du Royaume uni de Libye, qui devint donc un État par le fait colonial puis par un concours de circonstances internationales, plus que par une tradition et une évolution locales.

Du point de vue idéologique et culturel, le premier contact qu'avaient eu les libyens avec l'État moderne occidental durant la première partie du XX^e siècle avait été particulièrement brutal. L'Italie, en quête de prestige parmi les nations européennes, avait surtout conquis les régions ottomanes pour y trouver un exutoire à sa surpopulation, excluant les libyens de l'administration de leur colonie²³. Le résultat fut que la bourgeoisie locale était presque inexistante, et que les allégeances familiales, locales ou tribales reprirent le dessus sur le sentiment de citoyenneté.

Le Sénat du pays consistait en 24 membres, 8 pour chaque province, dont la moitié était nommée par le roi. Un député était élu à la chambre des représentants pour 20.000 habitants. Le gouvernement était responsable devant le roi, qui pouvait le renvoyer, et devant le Parlement, qui pouvait le démettre par un vote de défiance.

En fait, le Parlement ne pouvait contrôler le gouvernement qui contrôlait les élections. Le pouvoir émanait du roi ou du *dîwân* royal (constitué en grande partie de chefs de Cyrénaïque). Tous les gouvernements renvoyés le furent pour cause de litiges entre la cour et le gouvernement. À la suite des premières élections parlementaires, tous les partis politiques furent interdits, ce qui contribua au désintérêt des électeurs. Ce fut d'ailleurs, jusqu'à ce jour, l'unique expérience d'élections avec des partis en Libye.

Un projet républicain vit le jour en 1955, promu par le premier ministre Ben Halim pour résoudre le problème posé par la structure fédérale du royaume et pour échapper aux intrigues de la famille Sénoussi. Il prévoyait l'abolition du fédéralisme et la transformation de la monarchie en république, avec le roi Idriss comme président pour un mandat unique de 10 ans. Si le fédéralisme fut bien aboli en avril 1963, le projet républicain fut abandonné, ce qui montre que l'intention était bien de réorganiser le royaume pour s'adapter à la rente pétrolière, et non de changer de régime²⁴.

C'est en exil à Gabès que Mohammed Fekini s'était éteint à l'âge de 92 ans en 1950, mais un autre des ses fils reprit le flambeau, Mohiyeddine qui fut à la tête du gouvernement du 19 mars 1963 au 22 janvier 1964. Après des études à la Sorbonne, il avait intégré le corps diplomatique où il

représentait la nouvelle génération de technocrates éduqués en Occident. Il s'illustra par des mesures économiques et sociales ainsi qu'en concédant aux femmes le droit de vote aux élections générales. C'est peut-être son ambitieux programme de réformes qui provoqua sa chute, accélérée par des troubles consécutifs au deuxième sommet de la Ligue arabe au Caire, le 13 janvier 1964.

C'est en assistant à ce sommet qu'il apprit la mort, à Benghazi, le 14 janvier, de deux lycéens abattus par la police alors qu'ils manifestaient leur soutien à la cause palestinienne. Il dépêcha une enquête qui visa le général Mahmoud Bouqwitine, par ailleurs connu pour sa corruption, mais le palais refusa de le limoger, ce qui entraîna, le 22 janvier, la démission circonstanciée du gouvernement Fekini, que le roi accepta.

Le manque de légitimité du régime monarchique ne put que souffrir de telles palinodies comme de l'incapacité du roi à mettre un terme à la corruption, laquelle n'avait fait que croître avec l'afflux d'argent provoqué par l'exploitation pétrolière à partir de 1960. Le 1^{er} septembre 1969, le coup d'État du capitaine Kadhafi acheva un régime fragile et discrédité. Des voix s'étaient pourtant élevées pour avertir le roi du danger. Ainsi en mai 1969, le frère de Mohiyeddine Fekini, Ali Nouredine ex-ambassadeur, avait adressé une supplique au roi l'enjoignant de mettre un terme à la corruption²⁵.

Avec la prise du pouvoir du capitaine Kadhafi commence une des périodes les plus troublées, et des plus originales, de l'histoire libyenne. En 1973, ce militaire instaura un régime dictatorial qui se voulait unique en ce qu'il prétendait être une démocratie directe, ce qui fut théorisé dans *Le livre vert* à partir de 1975, puis consacré dans l'appellation de «Jamahiriyya», ou «État des masses» en 1977.

Les relations extérieures de la Libye passèrent par plusieurs phases, d'abord nationaliste arabe avec plusieurs projets d'union, dont un avec l'Égypte voisine, qui avortèrent, puis une phase de tensions avec l'Occident et de soutien actif à plusieurs formes de terrorisme, cette période culmina avec le bombardement américain de Tripoli en 1986. Pour le reste, le régime développa une politique de coopération avec de nombreux pays africains.

Enfin le rapprochement avec l'Occident, après l'opération américaine en Irak, se manifesta dans une phase de désarmement, en échange d'un retour au sein des instances internationales, accompagné d'une ouverture

économique²⁶.

En 2009, le régime libyen fêta ses 40 années, avant qu'une vague de soulèvements populaires démocratiques en Afrique du Nord ne l'ébranle, après les régimes tunisiens et égyptiens. Cette contestation inattendue prouva, pour le moins, la volonté des sociétés en question de prendre en main leur destin contre des régimes affaiblis et dépourvus de légitimité.

Il est frappant de constater que les libyens qui avaient rejeté l'assaut et l'intrusion italiens en 1911 se sont révoltés contre le régime de Kadhafi un siècle après, à la faveur de ce « printemps arabe » de 2011. Si les précédents démocratiques de la Libye sont plus rares que ceux de ses deux voisins, et si l'issue du mouvement de contestation y reste inconnue, il n'en reste pas moins que le République tripolitaine de 1918 constitue non seulement un exemple digne d'être rappelé et étudié, mais une étape indispensable à la compréhension du dernier siècle dans ce pays.

Note al testo

¹ *Démocraties sans démocrates*, sous la direction de Ghassan Salamé, Fayard, Paris 1994.

² DIRK VANDEWALLE, *A History of Modern Libya*, Cambridge 2006.

³ *Histoire de l'Empire ottoman*, sous la direction de Robert Mantran, Fayard, Paris 1989, p. 420.

⁴ Futur ministre de la Guerre ottoman, plus connu sous son titre d'Enver Pacha.

⁵ ANGELO DEL BOCA, *Naissance de la nation libyenne*, Milelli, Villepreux 2008, p.97.

⁶ Cité par PHILIP HENDRICK STODDARD, *The Ottoman Government and the Arabs, 1911 to 1918, A Study of the Teskilat Mahsusa*, Princeton 1963, p.3.

⁷ D. VANDEWALLE, *A History of Modern Libya* cit., p. 28.

⁸ Archives Anwar Fekini: Mohamed Fekini, *Mémoires*, annexe n. 42.

⁹ Futur roi d'Égypte en 1922.

¹⁰ ANNA BALDINETTI, *Italian Colonial rule and the Muslim Elites in Libya: A relationship of Antagonism and Collaboration* » in *Guardians of faith in Modern Times: ulama in the Middle East*, sous la direction de Meir Hatima, Brill, Leiden and Boston 2009.

¹¹ Ou Suwayhli. Voir à ce propos, LISA ANDERSON, *Ramadan al-Suwayhli, Hero of the Libyan resistance* in Edmund Burke III, *Struggle and Survival in the Modern Middle East*, I.B. Tauris, London & New York 1993, pp.114-128.

- ¹² *Ibidem*, p. 125.
- ¹³ MAE, Archives historiques du ministère de l'Afrique italienne, Libye, télégramme du 23 mai 1920.
- ¹⁴ R. RAPEX, *L'affermazione della sovranità italiana in Tripolitania*, Chihli Press, Tientsin 1937, p. 104.
- ¹⁵ A. DEL BOCA, *Naissance de la nation libyenne* cit., pp. 136-137.
- ¹⁶ R. RAPEX, *L'affermazione della sovranità italiana* cit., pp. 122-123.
- ¹⁷ A. DEL BOCA, *Naissance de la nation libyenne* cit., pp. 151-152..
- ¹⁸ Archives Anwar Fekini, annexe n. 76.
- ¹⁹ A. DEL BOCA, *Naissance de la nation libyenne* cit., p. 161.
- ²⁰ R. RAPEX, *L'affermazione della sovranità italiana* cit., p. 103.
- ²¹ A. DEL BOCA, *Naissance de la nation libyenne* cit., p.144.
- ²² D. VANDEWALLE, *A History of Modern Libya*, Dirk Vandewalle, *idem*, p. 38.
- ²³ SERGIO ROMANO, *Storia d'Italia dal Risorgimento ai nostri giorni*, Milan 1978, p. 140.
- ²⁴ D. VANDEWALLE, *A History of Modern Libya* cit., p. 63.
- ²⁵ Archives Anwar Fekini: Ali Noureddine Fekini, *Le châtimeant*.
- ²⁶ D. VANDEWALLE, *A History of Modern Libya* cit.